



## COMMUNE DE LENTILLY

### Enquête publique relative au projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Lentilly

Par arrêté n°2024-142 du 29 octobre 2024, Madame le Maire de Lentilly a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune. A cet effet, Monsieur Gilbert ALEPIAN a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de Lyon.

Cette enquête publique se déroulera **du mercredi 18 décembre 2024 - 9h00 au vendredi 24 janvier 2025 - 17h00 inclus** en Mairie de Lentilly - 15 rue de la Mairie, soit pendant 38 jours consécutifs.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique et un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en Mairie de Lentilly - 15 rue de la Mairie 69210 Lentilly, aux jours et heures d'ouverture suivants :

**-Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 15h00 à 17h00**  
**-Le samedi de 9h00 à 11h30.**

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, Monsieur Gilbert ALEPIAN, à la Mairie de Lentilly (adresse : 15 rue de la Mairie 69210 Lentilly).

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique en Mairie de Lentilly aux jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus.

Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la Commune à l'adresse suivante :

[www.mairie-lentilly.fr](http://www.mairie-lentilly.fr) et sur le registre numérique à l'adresse <https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-lentilly>

Les observations et propositions pourront également être déposées par courrier électronique à l'adresse suivante :

[revision-plu-lentilly@mail.registre-numerique.fr](mailto:revision-plu-lentilly@mail.registre-numerique.fr). Les observations et propositions seront tenues à la disposition du public en Mairie de Lentilly, sur le site Internet de la Commune

[www.mairie-lentilly.fr](http://www.mairie-lentilly.fr) et sur le registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-lentilly> pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur sera présent à la Mairie de Lentilly en salle des mariages (15 rue de la Mairie 69210 Lentilly) pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

**-Jeudi 19 décembre 2024 de 9h00 à 11h30**

**-Vendredi 27 décembre 2024 de 9h00 à 11h30**

**-Samedi 4 janvier 2025 de 9h00 à 11h30**

**-Mardi 7 janvier 2025 de 15h00 à 17h00**

**-Mercredi 15 janvier 2025 de 9h00 à 11h30**

**-Lundi 20 janvier 2025 de 15h00 à 17h00**

**-Vendredi 24 janvier 2025 de 15h00 à 17h00**

Les avis émis par les collectivités territoriales consultées dans le cadre de la présente procédure font partie intégrante du dossier d'enquête publique. Le projet de PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui fait partie intégrante du dossier d'enquête publique.

Aux termes de l'enquête publique, l'organe délibérant du conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Après clôture de l'enquête, effectuée conformément aux articles R.123-18 et suivants du Code de l'environnement, une copie du rapport et une copie des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Lentilly et sur le site internet [www.mairie-lentilly.fr](http://www.mairie-lentilly.fr) pour y être tenue à la disposition du public un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Renseignements : Toutes les modalités de l'enquête publique sont précisées dans l'arrêté municipal n° 2024-142 du 12 novembre 2024 affiché en Mairie de Lentilly au lieu habituel d'affichage.

Le Maire, Nathalie SORIN

434538300

### Avis administratifs

### Publication Avis de projet

SYTRAL  
MOBILITES

### Extension du réseau de tramway Création ligne T8

Avis passé conformément à l'article L121- 8 II du code de l'environnement.

Contexte :

SYTRAL Mobilités, autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais, porte un projet d'extension du réseau de tramway par la création d'une nouvelle ligne, T8, reliant Vaulx-en-Velin la Soie (Villeurbanne/Vaulx-en-Velin) à la Gare de Vénissieux (Vénissieux).

Le projet de tramway T8 s'inscrit dans la réalisation du corridor de l'Axe A8, axe de transport en commun à développer.

Ce corridor de rocade de l'Est Lyonnais est identifié au Plan de Déplacements Urbains (PDU) depuis 1997 comme une ligne forte devant participer au maillage de la desserte des communes de

première couronne et des axes radiaux de transports en commun du secteur (métro A, T3, T2, T5, métro D) afin de développer l'accessibilité vers les grands pôles d'activités, d'emplois et d'enseignements de l'Est Lyonnais.

Les objectifs du projet T8

- Développer l'accessibilité vers les grands pôles d'activités, d'emplois et d'enseignements de l'Est Lyonnais ;

- Proposer une desserte en mode lourd pour répondre à l'évolution des projets urbains (projet Carré de Soie, PUP Gimenez, ZAC Bron Terrailon, projet urbain Gare de Vénissieux), de développement économique (ZAC Berliet Revaision, évolution de l'activité de Renault Trucks, évolution de la ZAC Champ du Pont, transformation du campus Porte des Alpes) ;

- Améliorer la desserte du campus Porte des Alpes, notamment depuis les quartiers des communes de la première couronne faisant l'objet d'une politique de la Ville ;

- Relier entre elles les communes de première couronne (Vénissieux, Saint Priest, Bron, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin) et proposer plusieurs connexions avec des axes radiaux forts, y compris ferroviaires ;

- Renforcer le maillage en transports en commun du territoire et inciter ainsi au report modal de la voiture individuelle vers ceux-ci ;

- Obtenir une offre régulière, des temps de trajet réduits et fiables dans des conditions de confort et de sécurité élevée pour les usagers ;

- Participer aux politiques en faveur des modes actifs et de lutte contre les îlots de chaleur urbaine.

**Caractéristiques du projet T8**

Le projet T8 consiste à créer une nouvelle infrastructure de tramway, reliant le secteur de la Soie (Villeurbanne / Vaulx-en-Velin) au secteur de la gare de Vénissieux (Vénissieux).

Cette infrastructure de tramway emprunte, sur une partie de son tracé, les infrastructures des tramways T2 et T5.

Les communes concernées par la création de la ligne de tramway sont Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Bron, St Priest, et Vénissieux.

La nouvelle ligne de tramway est composée de 12 à 14 stations, sur un linéaire de 8,1 km dont 1,8 km sur infrastructure existante, réparti de la manière suivante :

- La Soie gt Lycée Jean-Paul Sartre : 2,8 km (nouvelle infrastructure) ;

- Lycée Jean-Paul Sartre gt Parilly Université : 1.8 km (infrastructure existante à adapter) ;

- Parilly Université gt Gare de Vénissieux : 3,5 km (nouvelle infrastructure).

Les modifications et adaptations des lignes T2 et T5 comprennent l'adaptation de 3 stations et la création d'une nouvelle station.

La fréquence en heure de pointe sera de l'ordre de 10 mn et le temps de parcours estimé entre terminus autour de 21 mn.

Cette ligne sera en correspondance avec les lignes de métros A et D, aux tramways T2, T3, T4, T5, T9 et T10 ainsi qu'à la ligne de Bus à Haut Niveau de Service Part Dieu Sept Chemins.

**Budget prévisionnel**

A ce stade, le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 250 millions d'euros (valeur août 2024).

Ce budget comprend la réalisation des études à partir de la phase d'études préliminaires, l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique et la réalisation des travaux.

Il comprend également une enveloppe prévisionnelle pour les acquisitions foncières et l'achat du matériel roulant nécessaire à l'exploitation.

**Saisine de la Commission Nationale de Débat Public (CNDP)**

Au vu des caractéristiques de l'opération, SYTRAL Mobilités a décidé, par délibération de son Conseil d'administration en date du 21 novembre 2024, de saisir la CNDP en vue de l'organisation d'un débat public ou d'une concertation préalable.

Dans l'hypothèse d'une concertation préalable décidée par la CNDP, les modalités de celle-ci à proposer à cette dernière sont à minima les suivantes :

- une concertation préalable d'une durée minimale d'un mois,

- des réunions publiques sur des lieux à définir, dans une ou plusieurs des communes concernées,

- la mise à disposition d'un dossier afférant au projet et de registres pour permettre au public de remettre leur contribution dans les mairies des communes traversées (Vaulx en Velin, Villeurbanne, Bron, St Priest, Vénissieux) et en ligne.

437395800

## MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

### Avis d'appel public à la concurrence



## AVIS DE PUBLICITÉ

### WORLDSKILLS FRANCE EVENTS

Mme Florence POIVEY - Présidente  
33 rue de Naples 75008 Paris  
SIRET 89402513900011

Référence acheteur : CNAT48 RESTAURATION

Objet : La présente consultation a pour objet de solliciter des offres de la part des sociétés ayant la compétence et le savoir-faire appropriés pour réaliser des prestations relatives à la restauration dans le cadre de la 48ème Compétition Nationale WorldSkills France.

Procédure :

Lot N° 1 - Restaurant compétition

Lot N° 2 - Collations

Lot N° 3 - Paniers repas

Lot N° 4 - Cocktail Post- cérémonie

Lot N° 5 - Programme Hospitalité

Lot N° 6 - déjeuners immersifs

Lot N° 7 - Restauration organisateurs et volontaires

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des plis : 10/01/25 à 18h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 25/11/2024

Pour retrouver cet avis intégral, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info>

437177800

### Divers

### Avis de publicité

HNO Hôpitaux Nord-Ouest  
Villefranche-sur-Saône

Cession du terrain de l'ancien EHPAD du Château du Loup situé sur la commune de Gleizé (69400)

L'HNO Villefranche-sur-Saône est propriétaire du terrain d'implantation de l'ancien EHPAD du Château du Loup situé sur la commune de Gleizé, au n°695 route d'Epinay.

Le site est libre de toute occupation depuis la démolition de cet EHPAD qui a été reconstruit à proximité au n°990 route d'Epinay.

La surface à céder représente environ 6 700 m² au sol.

La parcelle est très facilement rattachable à tous les types de réseaux.

L'HNO Villefranche-sur-Saône souhaite céder cette emprise foncière et organise une consultation en vue de la cession du site.

Le cahier des charges de la vente explicitant les modalités et les attendus de la consultation peut être demandé par courriel ou courrier auprès de M. Hervé MATHIEU, Directeur du Patrimoine et des Travaux de l'Hôpital Nord-Ouest, aux coordonnées ci-après :

Hôpital Nord-Ouest  
Directeur du Patrimoine et des Travaux  
BP 80436 - 69655 Villefranche-sur-Saône Cedex

Contact : [hmathieu@hno.fr](mailto:hmathieu@hno.fr)

La date limite de réception des propositions, telle que définie dans le cahier des charges, est fixée au 13 janvier 2025.

434369400

E  
URO  
Légales

# Marchés publics

eBra  
GROUPE

## Agir en Proximité avec les acheteurs Publics et Privés

P  
ublication des procédures

P  
lateforme de dématérialisation